Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 40 (2013)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Représentations honoraires: faire ou ne rien faire, telle est la question

Outre les consulats professionnels de la Suisse à l'étranger – ambassades, consulats généraux, missions et bureaux de coopération de la Direction du développement et de la coopération (DDC) –, le DFAE entretient un réseau d'environ 200 représentations honoraires dans le monde entier.

Les consulats honoraires peuvent-ils délivrer des passeports ou des visas suisses? Peuvent-ils marier des couples ou légaliser des documents? Ces questions sont souvent posées aux représentants honoraires, comme il ressort régulièrement des conférences de consuls honoraires, dont la dernière s'est tenue en mars 2013 à Sydney.

Les consules et consuls honoraires sont toujours rattachés à une représentation suisse et sont les représentants de l'ambassadrice / l'ambassadeur ou bien de la consule générale ou du consul général. Ils incarnent la Suisse officielle sur place. À ce titre, ils représentent aussi notre pays aux fêtes nationales et événements officiels locaux.

Les représentants honoraires cultivent un réseau de contacts au niveau local, dans l'administration, la vie professionnelle, la culture, la formation et les sciences. Ils sont régulièrement en relation avec l'ambassade ou le consulat général et communiquent les possibilités de représenter les intérêts de la Suisse dans leur zone d'influence géogra-

phique. Ils servent aussi d'intermédiaire avec les communautés locales de Suisses de l'étranger et soignent les liens qui unissent ces derniers entre eux et à la Suisse.

Les associations suisses locales sont, pour leur part, en contact direct avec l'ambassade ou le consulat général, sans passer par les services de la représentation honoraire. Mais elles font évidemment partie intégrante du réseau des consulats honoraires.

En accord avec leur représentation de rattachement, les représentants honoraires peuvent aussi s'occuper de Suisses en difficulté, que ce soit pour cause d'accident, de maladie, de vol ou d'arrestation. Ils informent la représentation de la situation locale et/ou des questions de sécurité susceptibles d'avoir des répercussions sur nos concitoyens à l'étranger et d'être pertinents pour les conseils aux voyageurs du DFAE.

L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen en 2008 a considérablement modifié la fonction des représentants honoraires. Dès lors, le personnel honoraire suisse n'est plus en mesure de délivrer de visa par exemple. La seule tâche administrative qu'il peut directement réaliser pour la communauté locale des Suisses de l'étranger consiste à légaliser des certificats de vie pour l'AVS/AI suisses. Tous les autres services consulaires sont fournis par l'ambassade ou le consulat général.

Le DFAE remercie une fois de plus chaleureusement tous les consules et consuls honoraires suisses pour les précieux services qu'ils rendent à notre pays et à nos concitoyens à l'étranger.

TEXTE: MARION WEICHELT KRUPSKI, AMBASSADRICE (WELLINGTON) ET MARCEL STUTZ, AMBASSADEUR (CANBERRA)



«Rendez-vous Bundesplatz» – Spectacle son et lumière d'automne sur la façade du Palais fédéral à Berne

Publicité



Vorsorgen in Schweizer Franken.

Agentur Auslandschweizer Stefan Böni, Winkelstrasse 1, CH-8706 Meilen +41 44 925 39 39, www.swisslife.ch/aso www.ilg-mietauto.ch Ilgauto ag, 8500 Frauenfeld 200 Autos, 40 Modelle, z.B 1 Monat inkl. Frei Km:

Dacia Sandero 1.2, Fr. 700.-Dacia Duster 1.6, 4x4, Fr. 1150.-

Tel. 0041 52 7203060



Assurance-Maladie Internationale

Couverture internationale avec libre choix des spécialistes et des hôpitaux.



Tel +41 44 266 22 66 info@sip.ch

Compétence. Expérience. Service indépendant.

www.sip.ch





Tél. en Suisse:

0800 24-7-365 Tél. à l'étranger: +41 800 24-7-365 helpline@eda.admin.ch

E-Mail: Skype: helpline-eda Conseils aux voyageurs

www.dfae.admin.ch/voyages Helpline DFAE +41 (0)800 24-7-365 www.twitter.com/travel_edadfae



www.dfae.admin.ch/itineris

Attaquez 2014 avec vitalité!

La direction consulaire du DFAE souhaite à tous les Suisses et Suissesses de l'étranger de reposantes fêtes de fin d'année et une excellente nouvelle année et se réjouit de poursuivre sa collaboration avec eux en 2014!

Devant, de g. à dr.: Markus Natsch, Nelly Gagnaux et Peter Zimmerli Derrière, de g. à dr.: Thomas Kalau, Gerhard Brügger, Maria-Teresa Minerva et Stephan Winkler



Communiquez à votre ambassade ou à votre consulat général vos adresses e-mail et numéro de portable et/ou toute éventuelle modification.

Inscrivez-vous sur www.swissabroad.ch, pour ne manquer aucun message («Revue Suisse», newsletter de votre représentation,

Vous pouvez à tout moment lire et télécharger le numéro actuel de la «Revue Suisse» ainsi que les numéros précédents sur www.revue.ch. La «Revue Suisse» est envoyée gratuitement par voie électronique (e-mail et application pour iPad et Android) ou en version imprimée à tous les foyers de Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade ou d'un consulat général.

Remarques

Le 9 février 2014, trois textes seront soumis à la votation:

- Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics») (voir aussi page 15);
- Initiative populaire du 4 juillet 2011 «Financer l'avortement est une affaire privée Alléger l'assurance maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base» (voir aussi page 15);
- Initiative populaire du 14 février 2012 «Contre l'immigration de masse» (voir aussi page 14) Toutes les informations sur les projets (explications, comités, messages des partis, vote électronique, etc.) sont disponibles sur www.ch.ch/votations.

Autres dates de votation en 2014: 18 mai, 28 septembre, 30 novembre.

INITIATIVES POPULAIRES

ÉLECTIONS ET VOTATIONS

Depuis la publication du nº 5/2013 de la «Revue Suisse» et jusqu'à la clôture de la rédaction du présent numéro, aucune nouvelle initiative populaire n'a vu le jour. La liste des initiatives populaires actuelles est disponible sur www.bk.admin.ch > Actualité > Élections et votations > Initiatives en suspens.

Publicité



RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE PETER ZIMMERLI, SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER BUNDESGASSE 32, CH-3003 BERNE TÉLÉPHONE: +41 800 24-7-365 WWW.EDA.ADMIN.CH E-MAIL: HELPLINE@EDA.ADMIN.CH